



18, rue de l'Archerie  
60680 JONQUIERES

COMPTRE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

*Vu l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération n° 17/2020 du Conseil Municipal de la Commune de Jonquières, en date du 2/06/2020,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,*

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 03/04/2023.

**Décision n°1 : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2023**

**Délégués Titulaires :**

- Jean-Claude CHIREUX ;
- Alain DENNEL ;
- Sylvie FABIEN.

**Délégués Suppléants :**

- Gaëtane DESJARDINS ;
- Gérard LARUE ;
- Thierry MECIAR.

**Décision n°2 : Autorisation** de remboursement de frais aux élus.

**Décision n° 3 : Approbation** de remboursement d'avance d'achats aux élus.

**Décision n° 4 : Désignation** d'un conseiller délégué pour l'AFR :

- Alain DENNEL.

Fait à Jonquières, à la date sus indiquée et affiché le 12 juin 2023,  
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Jean-Claude CHIREUX



Les délibérations visées par le contrôle de légalité sont consultables en mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat.